

LICENCE PROFESSIONNELLE COMMERCE ET DISTRIBUTION

ORGANISATION PREVISIONNELLE DE LA FORMATION 2020-2021

La formation s'échelonne sur une année complète et fait alterner périodes de formation en entreprise d'accueil et enseignement à l'Université selon le schéma ci-dessous. La formation s'achève par la soutenance du Mémoire de fin d'études.

DUREE	PERIODE ENTREPRISE	PERIODE FACULTE
JOURNEES D'IMMERSION	Jeudi 10, vendredi 11 septembre 2020 <u>accueil en magasin, présentation et démarches administratives</u>	Mercredi 9 septembre 2020 <u>Rentrée universitaire et réunion des maîtres d'apprentissage</u>
1 semaine		1° PERIODE 14 septembre au 19 septembre 2020
1 semaine	1° PERIODE 21 septembre au 26 septembre 2020	
3 semaines		2° PERIODE 28 septembre au 17 octobre 2020
4 semaines	2° PERIODE 19 octobre au 14 novembre 2020	
3 semaines		3° PERIODE 16 novembre au 5 décembre 2020
7 semaines	3° PERIODE 7 décembre 2020 au 23 janvier 2021 <u>1 semaine de congés est à prendre par anticipation durant cette période</u>	
2 semaines		4° PERIODE 25 janvier au 6 février 2021
3 semaines	4° PERIODE 8 février au 27 février 2021 <u>1 semaine de congés est à prendre par anticipation durant cette période</u>	
3 semaines		5° PERIODE 1 ^{er} mars au 20 mars 2021
2 semaines	5° PERIODE 22 mars au 3 avril 2021	
2 semaines		6° PERIODE 5 avril au 17 avril 2021
4 semaines	6° PERIODE 19 avril au 15 mai 2021	
3 semaines		7° PERIODE 17 mai au 5 juin 2021
2 semaines	7° PERIODE 7 juin au 19 juin 2021	
2 semaines		8° PERIODE 21 juin au 3 juillet 2021
10 semaines Dont : -1 semaine de révision -1 jour de soutenance à la Faculté	8° PERIODE 5 juillet au 13 septembre 2021 <u>1 semaine de congés est à prendre par anticipation durant cette période</u> <u>+ 2 semaines de congés à prendre ou payées selon décision de l'entreprise</u> <u>1 Semaine légale obligatoire de révision et finalisation du mémoire</u> (non comptabilisée dans les congés payés - accord national DISTRISUP) à placer obligatoirement en fin de période	<u>1 jour de soutenance de mémoire</u> (hors semaine légale de révision) entre le 6 et le 10 septembre 2021 Remise des mémoires le 30 août 2021

CONGES : L'apprenti a droit aux congés comme les autres travailleurs de l'entreprise. Les congés sont capitalisés par les apprentis à raison de 2,5 jours par mois (y compris les périodes de formation en centre). Ils ne peuvent être pris pendant les périodes de formation universitaire. Les dates de congés doivent être négociées par l'apprenti avec le magasin (la décision appartenant au magasin). **La semaine légale de révision en vue de la préparation de la soutenance du mémoire et de l'oral afférent est fixée dans le mois qui précède la soutenance du mémoire et fait partie des semaines de formation en centre. Elle est obligatoire, non-déduite des congés et payée par l'employeur (pas de retrait sur salaire pour cette semaine)** » extrait Charte Qualité DISTRISUP.

N.B. Cette maquette est susceptible d'être légèrement modifiée, notamment en raison de modifications pouvant survenir en cours d'année.